



**Commune de
Villorsonnens**

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU 19 AVRIL 2004
A LA HALLE POLYVALENTE
A ORSONNENS**

Présidence :	M. Gaston Blanc, syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	90 citoyens et citoyennes actifs
Scrutateurs :	M. Fabrice Berset M. David Defferrard
Citoyens excusés:	Mme Monique Kolly Mme Marie-Louise Chassot M. Philippe Rolle

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle du 02 avril 2004;
- le bulletin communal n° 11;
- l'affichage aux piliers publics;
- le site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée apte à délibérer.

Au nom du Conseil communal, M. Blanc, Syndic, salue cordialement tous les citoyens et citoyennes présents et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2003. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com.
2. Comptes 2003 + rapport de la Commission financière
3. Approbation des statuts de la Corporation du triage forestier de La Neirigue
4. Modification du règlement du cimetière
5. Achat de terrain à Orsonnens
6. Démolition de la porcherie de Villarsiviriaux et financement y relatif
7. Auberge du Gibloux, Villarsiviriaux
8. Divers

La séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée du 15 décembre 2003 n'apporte aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2003

Chacun ayant pu prendre connaissance des chiffres dans le bulletin, il n'y a donc pas lieu d'en faire une lecture détaillée.

Le bénéfice des comptes 2003 se monte à Fr 68'577.20 après amortissements et attributions aux réserves.

Les chapitres 0 à 7 ne présentent pas de différences majeures par rapport au budget. Toutefois, le dépassement dans le chapitre de "culture et loisirs" est dû à la facturation du Conservatoire pour la période 2002 qui nous est parvenue en 2003 et également au nombre d'élèves de plus en plus élevé.

Dans la santé, la totalité des montants nous est imposée par le canton ou le district.

Dans le chapitre "transports et communications", le dépassement se situe dans les travaux d'entretien. M. Charles Phillot fait une remarque au sujet du déneigement. En effet, il n'est pas toujours nécessaire de déneiger des routes forestières, notamment la route des Moilles qui a été déneigée tout l'hiver comme si c'était une route de transit. Il faudrait également éviter de passer le chasse-neige lorsque les chutes de neige sont extrêmement faibles.

Nous prenons note de cette remarque et signalons que le problème a déjà été discuté en séance de Conseil. Il faut remarquer notamment que les différences d'altitude d'un bout de la commune à l'autre ne facilite pas la décision et les personnes réclamant le déneigement sont tout aussi nombreuses que celles n'en voulant pas.

Le chapitre économie passe du rouge au noir grâce à la rentrée inattendue de subventions pour les forêts, dont une part importante concerne toutefois l'année 2002.

La gérance de la fortune et des dettes est marquée par une rentrée d'impôts supérieure aux prévisions annoncées par le Service cantonal des contributions et par des soldes des années 2001 et 2002. Il faut noter aussi une augmentation des gains immobiliers et des droits de mutation, ainsi qu'une baisse des intérêts et des amortissements obligatoires.

Rapport de la Commission financière:

La Commission financière, par l'intermédiaire de M. Piller, informe qu'elle s'est réunie à l'administration communale pour la vérification des comptes 2003. Elle les a trouvés conformes et demande à l'assemblée de les approuver.

Ils sont acceptés par 80 voix. Contre-épreuve: 0

3. Approbation des statuts de la Corporation du triage forestier de La Neirigue

Les statuts de la nouvelle corporation ont pu être consultés dans le bulletin communal.

Comme déjà annoncé, la variante choisie est celle de la gestion par propriétaire qui présente comme avantages le maintien de la motivation des exploitants et l'assurance pour notre personnel communal de continuer ses activités en forêt.

Cette variante évite aussi de créer un pot commun supplémentaire et permet ainsi de garder le contrôle de la situation.

Les propriétaires de forêts privées auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de passer des contrats avec la corporation.

Le Conseil communal recommande d'accepter ces statuts et la création de cette corporation.

M. Defferrard pense que la commune devrait demander l'avis des employés forestiers.

Aucune personne travaillant en forêt ne s'exprimant, M. Blanc lui répond que pour eux rien ne change, c'est-à-dire qu'ils continueront à travailler dans la commune et seront payés par elle. Leur avenir est mieux garanti avec une gestion par propriétaire.

L'assemblée accepte ces statuts par 87 oui. Contre-épreuve: 0.

4. Modification du règlement du cimetière (avenant)

M. Luc Grossenbacher rappelle que la construction des colombariums avait été acceptée par l'assemblée communale du 15 décembre 2003. La pose de ceux-ci (en juin 2004) dans les cimetières d'Orsonnens et Villarsiviriaux implique une adaptation du règlement du cimetière dont les citoyens ont pu prendre connaissance dans l'avenant joint au bulletin communal.

Aucune question n'étant posée, cet avenant est soumis au vote. Il est accepté par 88 voix. Contre-épreuve: 0

5. Achat de terrain à Orsonnens

Le Service cantonal des bâtiments propose à la commune d'acquérir l'art. 592 d'Orsonnens, de 297 m² pour le prix de Fr 6'500.00. Il s'agit du jardin de l'ancienne gendarmerie situé à côté du bâtiment "Le Radeau".

Le Conseil communal estime utile d'acheter cette parcelle qui pourrait rendre service pour d'éventuels échanges ou aménagements. Une partie de cet article sera peut-être acquise par Le Radeau. Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter l'achat de cette parcelle à toutes fins utiles.

M. Defferrard pense que la commune a raison d'acquérir ce bout de terrain mais trouve que le prix est trop élevé.

M. Jean Bertschi ajoute que l'ex-commune d'Orsonnens avait déjà traité ce problème et le prix proposé était supérieur.

L'assemblée accepte par 73 voix l'achat de ce terrain pour le prix de Fr 6'500.00.

6. Démolition de la porcherie de Villarsiviriaux et financement y relatif

M. François Wicky demande à l'assemblée l'autorisation de démolir l'ancienne porcherie sise à Villarsiviriaux.

Les raisons de ce choix sont les suivantes:

- cet ancien bâtiment désaffecté n'a plus d'utilité pour notre commune;
- l'état de l'immeuble présente un danger pour les enfants qui en font parfois un emplacement de jeu, de poursuite ou d'escalade;
- ce bâtiment se trouvant très en bordure de la route dans un endroit relativement étroit, sa destruction pourrait contribuer à une amélioration de la circulation.

D'autres choix ont été discutés en Conseil communal et la solution proposée a l'avantage de libérer une parcelle de 586 m² et qui, rattachée à celle jouxtant l'auberge communale de Villarsiviriaux, serait un terrain appréciable situé en centre village.

Le coût de la démolition est estimé à Fr 15'000.00. Des contacts ont été pris avec l'armée pour obtenir leur service. Aucune réponse ne nous est encore parvenue.

M. Gaston Blanc souligne que cette proposition de démolition fait suite à une demande formulée lors de l'assemblée précédente. La commune est déjà en possession du permis de démolir.

Sur la base de ces éléments, le Conseil communal propose d'accepter, par vote, la démolition de ce bâtiment.

L'assemblée accepte cette démolition et son financement de Fr 15'000.00 par 89 voix.

7. Auberge du Gibloux, Villarsiviriaux

M. François Wicky expose la situation actuelle de l'Auberge du Gibloux qui n'est pas une situation isolée étant donné que l'exploitation des cafés, auberges et restaurants dans notre région est difficile.

Le café est fermé depuis plusieurs mois et malgré les annonces parues dans différents journaux, aucune proposition de location ne nous est parvenue.

Aucune décision ne sera prise pour le moment mais le Conseil communal souhaiterait connaître les différents points de vue pour pouvoir s'orienter.

4 suggestions sont présentées:

- a) relancer une série d'insertions d'annonces dans les journaux régionaux et intensifier des contacts privés pour tenter de trouver un restaurateur (cette solution amène beaucoup de soucis et de démarches tout en offrant peu de possibilités par rapport à la situation présente);
- b) essayer de louer ce bâtiment pour une autre affectation, par exemple: appartement privé + locaux artisanaux (le Conseil communal émet cependant quelques doutes face à cette option);
- c) transformer cet immeuble en appartements locatifs (même si la commune reste propriétaire de cet immeuble, il n'en reste pas moins que le coût de rénovation serait relativement onéreux et que la gérance d'appartements susciterait un travail administratif supplémentaire et qu'il n'est pas du ressort de la commune de "jouer" aux agents immobiliers);
- d) opter pour une vente de l'immeuble tout en étant très prudent quant au choix de l'acquéreur.

Le Conseil communal privilégie le dernier aspect.

M. le Syndic souhaite que l'assemblée s'exprime et reconnaisse que ce sujet est un point sensible étant donné qu'il touche un village de la commune.

Plusieurs personnes émettent le souhait de voir ce bien immobilier resté communal et que les transformations nécessaires soient effectuées pour l'aménagement d'appartements.

D'autres encouragent le Conseil communal de suivre son idée, soit la vente de l'immeuble tout en étant patient afin de trouver l'acquéreur idéal. Il est relevé que ce n'est pas au Conseil communal de s'occuper d'immobilier et qu'il est utopique de penser faire du bénéfice avec des locations.

Une autre proposition est de garder cette auberge telle quelle afin de conserver un établissement public.

De la proposition de vente émerge également une certaine crainte de voir ce bâtiment mal utilisé.

Suite à une remarque faisant état d'un sentiment de différence d'un point de la commune à l'autre, M. Gaston Blanc relève que le Conseil communal n'a nullement envie d'enlever la vie à Villarsiviriaux, que le café d'Orsonnens est plus attractif car il est situé sur un lieu de passage et qu'il n'est pas accordé de privilèges plus ou moins grands à un village qu'à un autre.

Le Conseil communal va étudier le dossier.

8. Divers

Suite à l'intervention de plusieurs parents, Mme Christiane Egger aborde le sujet des ceintures de sécurité dans le bus scolaire. Il est noté que notre bus est dans les normes et que des ceintures ventrales peuvent être posées. Par contre, ce sont les parents qui devraient motiver leurs enfants, leur donner l'exemple. La responsabilité de s'attacher ne pèserait pas sur le chauffeur sinon le temps scolaire devrait être augmenté, sans compter le coût du chauffeur.

Le Conseil communal prendra des contacts et une information sera donnée lorsque tous les éléments seront connus.

M. François Wicky informe que pour Villargiroud les travaux de raccordement à l'ADSL peuvent être entrepris dans la mesure où au moins 26 personnes s'y intéressent. Celles+ désirant y adhérer peuvent le signaler à l'administration communale.

En consultant les comptes de financement de la halle, M. Emile Magnin demande si le chiffre de Fr 480'000.00 est bien le montant qui sera consolidé.

M. Blanc lui répond affirmativement tout en soulignant qu'il faut y ajouter le prêt LIM de Fr 800'000.00. Les résultats sont exceptionnels et sont inférieurs de Fr 250'000.00 au crédit voté par l'assemblée communale.

Suite à un article paru dans un journal, M. Bleuler a remarqué que la Fondation Kuffner-Stiftung a versé Fr 100'000.00 pour la construction de la halle.

M. le Syndic précise que ce montant est compris dans les Fr 300'000.00 de participation de la Patenschaft.

Suite à la question sur le remaniement parcellaire, M. Blanc rappelle qu'en ce moment le comité d'initiative prépare le dossier pour savoir si un remaniement parcellaire sera fait. Une commission sera nommée si le remaniement est accepté.

A l'assemblée d'automne, la commune devra se prononcer. Les propriétaires absents seront considérés comme ayant voté pour le remaniement. Le prix à l'hectare sera connu durant l'été.

M. Pascal Berset souhaite qu'à la prochaine assemblée, des micros soient utilisés.

M. Moullet a remarqué que le chauffeur du bus scolaire circule trop vite.

Suite au gravillonnage fait sur la route au centre du village à Chavannes, M. Defferrard a constaté que lorsque des camions passent, les vibrations se font sentir dans les maisons. Voir s'il y a un défaut technique.

Pas d'autres observations n'étant faites, M. Blanc remercie toutes les personnes présentes et les invite à prendre le verre de l'amitié.

La Secrétaire

J. Morel

Le Syndic

G. Blanc